

Des pistes contre la vie chère

ÉCRIT PAR STANISLAS.NOYER@LCG.GP

4 décembre 2020



Deux députés ultramarins proposent des mesures nouvelles afin de réduire le coût de la vie en Outre-mer. Éclairage.

Encourager et soutenir les associations locales de consommateurs, installer des comparateurs de prix sur smartphone, interdire à l'importateur unique d'un produit de discriminer un revendeur, exiger des commerces de plus de 1 000 m² qu'ils dédient 30 % de leurs surfaces à des produits locaux... Telles sont quelques-unes des mesures recommandées par Lénaïck Adam et Claire Guion-Firmin, dans le rapport sur le coût de la vie dans les Outre-mer qu'ils ont présenté ce 3 décembre à leurs collègues de la délégation Outre-mer de l'Assemblée nationale. Leur constat est clair : même si la distance, l'insularité et l'étroitesse des marchés ultramarins renchérissent les coûts, l'écart des prix avec

l'Hexagone 17 % aux Antilles, et même 42 % pour les produits alimentaires en Guadeloupe, ne se justifie pas. Les députés ont donc cherché des pistes qui peuvent réduire cet écart de prix. Juste en renforçant la concurrence.

Plus de moyens pour la DIECCTE

Dans la batterie de mesures qu'ils avancent, les députés de Guyane, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy proposent que l'Autorité de la concurrence revoie la taille des zones de chalandise dans lesquelles s'exerce une vraie concurrence entre enseignes. Afin de l'adapter aux Outre-mer. Ils veulent obtenir aussi que les ventes de produits dits " de dégagement " (poulets surgelés importés) et les promotions soient mieux encadrées. Ils souhaitent " muscler " le système du bouclier qualité prix (BQP). Et ils proposent de rendre ces derniers obligatoires dans toutes les surfaces commerciales, en alignant leurs prix sur ceux de l'Hexagone et en imposant que leurs marges soient comprimées, voire nulles. Pour être mieux repérés, ces produits BQP devraient aussi, selon eux, être réunis dans des " îlots ", sous une signalétique commune à toutes les enseignes. Interrogé par *Le Courrier de Guadeloupe* sur la première décision à prendre, " *il faut donner plus de moyens budgétaires et humains à la DIECCTE* ", répond Lénaïck Adam, en référence à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, qui ne compte que 27 salariés en Guadeloupe. Il propose aussi que les collectivités locales, qui peuvent constater des entorses à la concurrence, les signalent davantage qu'elles ne le font... Le jeune député de Guyane reste toutefois insatisfait. Pas seulement parce que l'épidémie liée à covid-19 a perturbé le travail des deux auteurs du rapport et empêché leurs déplacements sur le terrain. Olivier Serva, président LREM de la délégation, propose que ce rapport débouche sur " *une proposition de loi anti pauvreté, transpartisane et portée par les députés des Outre-mer, toutes tendances confondues* ". Plus pragmatique, sa collègue Maud Petit (Modem) suggère d'emprunter le véhicule de la prochaine loi 4D sur les territoires pour avancer au nom des spécificités ultramarines.

Il faut une commission d'enquête

Deux feux verts donnés par l'Autorité de la concurrence à des opérations

de concentration - rachat sous condition fin septembre 2019 du Super NKT de Cayenne par le guadeloupéen Safo (groupe Huyghues Despointes) et en mai 2020 celui du réunionnais Vindemia (groupe Casino) par le martiniquais GBH (groupe Hayot) - ont laissé un goût amer à Olivier Serva. Que des personnes chargées de garantir la concurrence aient écrit ou dit qu'"*on accepte en Outre-mer des choses qu'on n'aurait pas accepté dans l'Hexagone*", lui déplaît. Il regrette, plutôt qu'un rapport, de n'avoir pas eu les moyens d'une commission d'enquête. Il "suspecte une forme de connivence".